

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Édouard Baré, 31 janvier 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Édouard Baré, 31 janvier 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[31 janvier 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Baré, Jules Édouard \(1854-1914\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin n'accepte pas le prix de 120 F les 1 000 exemplaires proposé par Baré pour l'impression d'un règlement. Godin compare le travail à celui d'un numéro du journal *Le Devoir* et lui propose 90 F les 1 000 exemplaires.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Édition](#), [Imprimerie](#)

Œuvres citées[Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (311r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
31 janvier 1867

Monsieur Paire,

Le prix de 120 francs
que vous me faites pour
mille exemplaires du
réglement est un prix
que je ne puis accepter,
attendu que ce règlement
contient un tiers de moins
de composition qu'un
numéro du Davair.

Il y a donc tout
simplement un peu plus

de travail de mise en
page qui me semble
faire compensation.

Le pliage, la couture,
le papier et la couverture
seront largement payés
en comptant 90 francs
les mille exemplaires.

Je vous salue
sincèrement

Godin